

Centre d'Initiation au Ski du **SKI-CLUB EDELWEISS »** **ST.AMARIN**

Le Centre d'Initiation au Ski du Ski-Club « EDELWEISS » ST.AMARIN organise des sorties « Mercredis de neige » au profit des enfants de Saint-Amarin et de toute la vallée, en priorité pour les enfants précédemment inscrits. L'âge minimum requis est 5 ans (nous les prendrons à l'essai pour ceux qui n'ont pas 6 ans).

OÙ ET QUAND IRONS-NOUS SKIER ?

- chaque mercredi après-midi, de 13 h à 18 h, dès que l'enneigement le permettra
- EN PRIORITÉ AU MARKSTEIN
- PEUT-ÊTRE VISITERONS-NOUS D'AUTRES SITES COMME LE BALLON D'ALSACE ...
- NOUS ORGANISERONS UNE SORTIE DANS LES ALPES SUISSES – SI POSSIBLE LE 15 OU LE 22 MARS 2025 - AVEC LES PARENTS ET AUTRES MEMBRES.

COMMENT SE PASSE LA JOURNÉE ?

- le bus ramassera les enfants dans chaque village (horaires en fin de circulaire). Les enfants auront les chaussures aux pieds et seront équipés (skis, bâtons, casque, masque ...)
- l'enfant évolue dans un groupe selon son niveau avec un moniteur fédéral
- à la fin de la journée, l'enfant récupère son goûter dans le bus, dépose ses skis avant de se rendre au local où lui sera servie une boisson.

POSSIBILITE DE FORFAIT-SAISON

Si votre enfant pense skier en dehors des Mercredis de Neige au Markstein ou au Grand-Ballon en famille, il vous est possible d'acheter un forfait-saison à 140.- €. Sachant que le club paie 12 € le forfait du mercredi après-midi, il faudrait que l'enfant fasse 12 sorties sur la saison pour être bénéficiaire. Bien entendu, en cas de prise de forfait-saison, il vous sera déduit 12 € à chaque sortie du mercredi.

ENCADREMENT DES ENFANTS

Une solide équipe composée de 11 moniteurs fédéraux bénévoles, tous brevetés, encadrera vos enfants.

Ces moniteurs adultes suivent les formations et recyclages nécessaires à l'enseignement du ski.

Elle est composée de 3 entraîneurs, de moniteurs fédéraux 2e degré, de moniteurs 1er degré et d'animateurs.

Ce sont : Martine, Armelle, Geneviève, Oriane, Isabelle, Charles, Jean-Yves, Matthieu, Denis, Astride et Marie-Reine.

Ces moniteurs ne peuvent enseigner qu'à des enfants possédant la carte-neige.

MERCREDIS DE NEIGE

Saison 2024-2025

ET LE MATERIEL ?

L'enfant doit posséder son matériel, soit personnellement, soit qu'il le loue pour un an dans un magasin spécialisé.

Nous préconisons plutôt la location de l'équipement complet que l'achat, ce qui permettra à votre enfant d'avoir chaque année du matériel bien adapté à sa taille.

Il est indispensable de **personnaliser** le matériel de votre enfant car bon nombre d'enfants ont la même marque de matériel. N'oubliez pas de marquer également les bâtons (autocollants, sparadrap).

Les moniteurs de l'EDELWEISS sont à votre disposition pour vous accompagner et conseiller dans le choix du matériel.

Vous pouvez profiter des **BOURSES AUX SKIS pour trouver à bon prix skis et vêtements pour vos enfants. Grande BOURSE AUX SKIS à THANN les 16-17 novembre 2024.**

Où S'INSCRIRE ?

La personne responsable des « Mercredis de neige » est Isabelle KESSLER.

Elle peut être jointe de préférence par mail isakessler@orange.fr ou à son domicile 15, rue du Herrenwald à ST.AMARIN ou sur son portable 06.24.95.58.90.

Elle pourra vous donner tous les autres renseignements nécessaires.

GOÛTER

Nous vous recommandons de donner un goûter à votre enfant. Ce goûter restera dans son petit sac à dos, dans le bus. Une boisson (sirop) sera servie aux enfants.

INFOS SANITAIRES

Toute notre activité sera réalisée en fonction des directives concernant le respect des mesures sanitaires du moment.



Frais d'inscription	Pour un enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Droits d'inscription comportant les frais d'autobus pour toute la saison ainsi que le passage des tests ESF	135,00 €	245,00 € Au lieu de 270 €	360,00 € Au lieu de 405 €
Coût de la licence carte-neige PRIMO	69,00 €	138,00 €	192,00 €
Variante carte-neige MEDIUM	80,00 €		
Variante carte-neige OPTIMUM	101,00 €		
Total inscription (hors variante)	204,00 €	383,00 €	552,00 €
Règlements par 3 chèques distincts			
1 ^{er} chèque (encaissé mi-janvier)	68 €	133 €	184 €
2 ^{ème} chèque (encaissé mi-février)	68 €	125 €	184 €
3 ^{ème} chèque (encaissé mi-mars)	68 €	125 €	184 €

Pris de la journée : maintenu	Par enfant	Par enfant	Par enfant
Le prix de journée comprend les frais de remontées mécaniques, la boisson et les frais divers (forfaits des moniteurs)	17,00 €	17,00 €	17,00 €

➤ **ENCAISSEMENT DU PRIX DE JOURNEE :**

Le prix de journée sera encaissé chaque mercredi dans le bus : chèque ou espèces
(Merci de glisser les règlements en espèces dans une enveloppe **avec le prénom** de l'enfant).

RAPPEL DES 3 OPTIONS CARTE-NEIGE : voir dépliant FFS qui vous sera remis à l'inscription

Carte-neige PRIMO : 69 €	Carte-neige option MEDIUM : 80 €	Carte-neige option OPTIMUM 101€
<ul style="list-style-type: none"> o RC + défense pénale et recours o Frais de secours et de recherche + transport sanitaire o Premier transport 	Garanties énumérées ci-contre, plus : <ul style="list-style-type: none"> o Assistance, frais de soins o Transport domicile ou centre hospit. o Accompagnement enfant o Individuelle accident décès – capital : 5.000 € o Individuelle accident en cas d'I.P - capital. : 7.500 € o Forfait remontées mécan. 500 € max. et cours de ski o Frais médicaux après intervention SS et Mutuelle : 100% de la BRSS Frais médicaux hors France 20.000 € 	Garanties énumérées ci-contre, plus : <ul style="list-style-type: none"> - Frais médicaux 150% de la BRSS - Forfait remontées mécaniques 3000 € - Location matériel de ski - Frais médicaux hors France : 100.000 € - Individuelle accident décès – capital : 15.000 € - Individuelle accident en cas d'I.P.- capital : 40.000 €

La carte-neige FFS, quelle qu'elle soit, est valable un an dans toutes les stations.

ATTENTION : si vous êtes éligible au dispositif **PASS'SPORT**, votre justificatif devra **nous parvenir impérativement avant le 1^{er} décembre** par mail pour prise en compte

HORAIRES DE L'AUTOCAR			
THANN : PARKING MATCH : APRES LA GARE, A GAUCHE ENTRE LA STATION ESSENCE ET ADAPA, AVANT LA VOIE FERRÉE	12H55	RANSPACH (KOENIG)	13H20
BITSCHWILLER : ARRÊT BUS	13H00	WESSERLING (GARE)	13H25
WILLER : ÉGLISE	13H05	FELLERING (ÉGLISE)	13H30
MOOSCH : ÉGLISE	13H10	ODEREN (MAIRIE)	13H33
ST-AMARIN : PARKING PHARMACIE	13H15	KRUTH (EGLISE)	13H35
RETOUR DES ENFANTS PRÉVU VERS 17H45/50 À SAINT-AMARIN. RETOUR À THANN 18H15. COMPTE-TENU DE LA ROUTE, LES HORAIRES SONT APPROXIMATIFS. MERCI AUX PARENTS D'EN TENIR COMPTE.			

CENTRE D'INITIATION AU SKI
« MERCREDIS DE NEIGE » du Ski-Club « EDELWEISS » - ST.AMARIN

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je soussigné (e) (père – mère)

Adresse complète

Téléphone Domicile Mercredi après-midi

Adresse Mail

Père – mère – tuteur de l'enfant, sollicite l'inscription de **mon fils, ma fille**

NOM

Prénom

Né le

aux cours de ski organisés par le Centre d'Initiation au Ski du Ski-Club « EDEWEISS » St-Amarin.

Je déclare que l'enfant est assuré par une Caisse de Maladie pour les accidents corporels dont il pourrait être victime, et que la responsabilité des organisateurs est dérogée en cas d'accident de tout genre (La responsabilité contre tiers est comprise dans la LICENCE-Carte-neige souscrite obligatoirement pour chaque enfant).

Je répons au questionnaire médical figurant sur la notice d'informations LICENCE CARTE-NEIGE (dernière page).

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'informations et spécialement des **ACTIVITÉS GARANTIES par l'option d'assurance choisie.**

NIVEAU DE SKI DE L'ENFANT : Débutant oui non

Si non, nombre d'années de pratique ou niveau (étoile, flèche, etc..)

.....
Votre enfant serait-il intéressé par un groupe de PRE-COMPETITION/EVOLUTION qui évoluerait, en plus du mercredi, également le samedi après-midi ?

Oui non

(La décision finale sera prise par les responsables).

Fait à le

Signature :



CENTRE D'INITIATION AU SKI
du Ski-Club «EDELWEISS» – SAINT-AMARIN

DECHARGE
Saison 2024-2025

- Mon enfant sera systématiquement accompagné et récupéré par un adulte.

- J'autorise les responsables du Ski-Club « EDELWEISS » à transporter mon enfant avec les véhicules et les chauffeurs de l'association ou par la société nommément désignée.

- J'autorise l'encadrement (qui est chargé de porter secours et de prévenir les parents) à prendre les décisions qui s'imposent en cas d'accident.

Si les parents ne peuvent être prévenus et en cas d'urgence vitale, un médecin prendra les décisions qui s'imposent.

Fait à _____ le _____

Signature des parents :